



## Installation électrique Electrical Service

### Modalités

1. AVIS: Les prix réguliers de chaque unité sont sujets à une majoration de 7 \$ pièce pour les commandes reçues lors de la période de montage de votre exposition.
2. Il faut également majorer les taux de 50% si l'on requiert un service de 24 heures.
3. Tout exposant, possédant des appareils ou systèmes électriques qui présentent des caractéristiques spéciales ayant des exigences supérieures aux services précités, devra en aviser immédiatement St-Martin Électrique Inc.
4. Tout matériel fourni par St-Martin Électrique Inc. pour l'installation, la location et l'entretien du matériel électrique demeure la propriété de St-Martin Électrique Inc.
5. Les prix indiqués pour les prises de courant comprennent la connexion et la disjonction d'une fiche-type à la prise duplex installée à l'arrière du stand par la compagnie St-Martin Électrique Inc. Toute connexion ou disjonction aux bornes d'appareils fait l'objet d'un tarif horaire.
6. Les prix et les tarifs pour la main-d'œuvre sont basés sur l'échelle de salaires courante et peuvent être sujets à changement sans préavis.
7. St-Martin Électrique Inc. n'assume aucune responsabilité pour les commandes téléphoniques à moins que celles-ci n'aient été confirmées dans les 24 heures.
8. Pour être prise en considération, toute réclamation au sujet des frais encourus pour l'installation électrique devra être présentée avant la clôture de l'exposition.

### Réglementation

1. Le comité d'examineurs a le pouvoir de refuser les installations électriques qui présenteraient des risques de feu et qui ne rencontreraient pas les exigences du Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada.
  2. Tous les moteurs de plus de ½ c.v. doivent être munis d'un démarreur magnétique et d'un sectionneur.
  3. Pour fins d'inspection et de dépannage, les fils électriques des stands préfabriqués doivent être en tout temps facilement accessibles des deux côtés et de l'arrière du stand.
  4. La compagnie St-Martin Électrique Inc. ne se rend pas responsable des dommages résultant des pannes d'électricité ou des défauts dans les appareils nécessitant un service électrique de 24 heures.
  5. Aucun circuit individuel d'éclairage ne pourra dépasser les 1 000 watts. Lorsque le circuit électrique d'un stand est muni de fusibles et qu'il dépasse les 2 000 watts, ou 2 circuits, ledit stand devra être pourvu d'un câble d'alimentation de 120-208 volts, triphasé.
  6. Il n'est pas nécessaire de débrancher les appareils électriques ne fonctionnant pas après les heures de fermeture; le courant électrique est automatiquement coupé au panneau central. Il est strictement défendu de couvrir les lampes de papier, de tissu ou de toute autre matière inflammable durant la nuit.
  7. Au moment de la fermeture chaque jour, l'exposant devra lui-même fermer les interrupteurs de tous les appareils en opération.
  8. Votre matériel devra être prêt pour le démantèlement dès la clôture de l'exposition. Vous devrez également débrancher tous vos appareils électriques car le courant sera immédiatement coupé.
  9. *Il n'est pas permis aux exposants d'avoir dans les kiosques des percolateurs ou tout autre appareil électrique servant à la préparation de breuvages ou de nourriture.*
- Les prix indiqués comprennent l'installation complète de tous les câbles d'alimentation, tableaux et fils, les frais d'inspection et d'entretien ainsi que l'enlèvement du matériel électrique à la fin de l'exposition. Tout le matériel demeure la propriété de St-Martin Électrique Inc.

### General Conditions

1. NOTICE: There will be a 7 \$ increase in regular prices for each unit ordered during the move-in of your show.
2. Exhibition rate for 24-hour continuous service of electrical equipment is 50% higher than the above.
3. Any exhibitor requiring load in excess of above should notify St-Martin Electric Inc.
4. All material supplied by St-Martin Electric Inc. for the installation, rental and maintenance of the electrical works remains the property of St-Martin Electric Inc.
5. The price of an outlet includes one connecting and one disconnecting of a standard plug on the exhibitor's equipment to the duplex outlet furnished at the rear of the booth by St-Martin Electric Inc. Any connecting or disconnecting such as to machine terminals is charged at hourly rates.
6. Prices and labour rates are based on current wage scales and may be subject to change without notice.
7. Telephoned orders the exhibitor's risk and must be verified in writing within 24 hours to ensure contractor's continuing action.
8. All claims on electrical charges must be filed prior to the closing of the show to be considered.

### Electrical Regulations

1. The Board of Electrical Examiners has the power to refuse connections where wiring constitutes a fire hazard, and does not meet the requirements of the Board of Fire Underwriters.
  2. All motors above ½ H.P. must be supplied with their own starters and disconnecting switches.
  3. Specially built displays and panels must have electrical wiring accessible for inspection and trouble shooting at all times; they must be accessible from sides or rear and not solidly built-in.
  4. St-Martin Electric Inc. is not responsible for power failure or any other equipment failure and resulting damages on 24-hour electrical service lines.
  5. No individual lighting circuit shall exceed 1 000 watts of lighting. Where the exhibitor furnishes his own fuse protection for a display board and wattage is over 2 000 or 2 circuits, the board shall be wired for 120-208 volts, 3-wire main feed lines.
  6. Do not disconnect any Non-Operating Electrical Units at closing hour of the show. These are turned off at the main switchboard automatically. Do not cover lamps with paper, cloth or other inflammable material overnight.
  7. Exhibitor must himself disconnect the control switch in his booth of all moving or operating devices before leaving at the closing hour of each show period.
  8. Before show breaks on final day, stop your machinery for dismantling position, because power cannot be turned on again for hours after.
  9. *Individual, privately-owned coffee percolators or other food or beverage electrical equipment will not be permitted in exhibitor's booths.*
- The above prices cover complete installation of all necessary Feeders, Panels and Circuit Wiring, Inspection Fees, Maintenance Electricians, and Dismantling of Electrical Equipment at end of Exhibition. All material remains the property of St-Martin Electric Inc.